

COMMUNE DE CAUTERETS
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 14 FEVRIER 2025

Sur convocation de Monsieur le Maire adressée individuellement à chaque membre le 10 Février 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 14 Février 2025 à 20h00.

Etaient Présents :

Mr JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN adjoints ; A. LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E.BOLLE, L.ORTEGA

Absents excusés :

Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D. LARDAT
Mr P. FLURIN qui a donné pouvoir à Mr L. ORTEGA
Mr M. AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER
Mme J. BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE

Secrétaire de séance :

Mr E. BOLLE

Concernant le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025 :

Mme V.TEXIER : souhaite que son texte envoyé courant de semaine soit inscrit dans le PV.

Mr JP.FLORENCE : précise que ce qui est inscrit au PV de la séance doit retranscrire précisément ce qui est dit pendant la séance.

Le procès est approuvé par 11 voix pour, deux abstentions (Mme V.TEXIER, Mr D.LARDAT).

La séance est ouverte sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Présentation projet Lys 2025 retenu par le Conseil d'Administration d'Espaces Cauterets
- 2 – Délibération : lancement enquête publique projet Lys 2025 : terrassements
- 3 – Délibération : garantie d'emprunt projet Lys 2025
- 4 – Délibération : quartier Hount Hérède : vente terrains Lucette Boyrie
- 5 – Délibération : création d'un emploi permanent
- 6 - Délibération : procédures administratives AEP et réservoir
- 7 – 11^{ème} édition Festival Pyrénéen de l'Image Nature : plan de financement 2025
- 8 – Délibération : vente benne sable

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si il est possible d'ajouter deux délibérations :

- MOE Cambasque
- Compagnie assurance

Le conseil municipal par 8 voix pour, 4 contre (Mmes V.TEXIER, MD.LARDAT, A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT), 1 abstention (Mr L.ORTEGA), valide l'ajout de ces deux délibérations.

Questions diverses

.../...

1 – Présentation des travaux Lys 2025 retenus par le Conseil D'administration Espaces Cauterets : Terrassements – Extension restaurant 1850

Présentation par Dorian NOYER. :

Programme de travaux pour 2025 : Espace débutant, extension de la gare supérieur + réflexion sur programme piéton

Chiffrage :

- offre débutant, sur marché à bon de commande Guintoli, (enlèvement des terrassements des gares et de la télécabine du grand Barbat), les valeurs ajoutés : accès Gentiane aux débutants, offre chill/ludiques, sécurisations (P7, TOuyatolles, Asphodèles et calies bois Sacca et Gentiane)
2 836 738 €HT

- Extension restaurant et zones de stockages : salle restaurant, de séminaires, de co working, de conférence, stockage
1 693 150 €HT

Consultation des entreprises prête à être lancée

- Automate de la télécabine
800 000 €HT
- MOE finalisation projet piéton
200 000 € HT

Cout total 5 529 888 €HT pour emprunt à 5 000 000 €

Banque : après consultation des banques, meilleure offre :

5000 000 € à 3.64% sur 20 ans

1 869 165 € d'intérêt

Garantie de 65 à 80 % demandées (Commune / CCPVG/Dpt)

Remarques :

Mr L.ORTEGA : Demande ce qu'il en est du programme piéton d'un montant de 900 000 €.

Mr D. NOYER : précise qu'il s'agit de voter ce soir uniquement le programme 2025.

MM. L.ORTEGA et D.LARDAT : déplorent d'avoir les documents 2 heures avant.

JP Florence : Fait remarquer qu'ils n'étaient pas présents à la réunion de travail de la semaine précédente.

Mr D. LARDAT : Indique que ce document devrait être envoyé à la CSVSS.

Mr D. NOYER : précise que c'est la même présentation que le dernier Conseil d'administration, qu'il n'y a pas de changement. La seule différence concerne le taux à 3,64 % au lieu de 3,63% car la proposition avec le taux plus avantageux devait être débloquée avant fin février.

.../...

Mr L.ORTEGA : Précise à nouveau que les documents reçus du CA Espaces Cauterets, mentionnaient un budget de 6 000 000 €.

Mr D. NOYER lui répond que c'est normal, les investissements 2026 ne sont pas présentés ce soir.

REPRISE PRESENTATION

Montant du remboursement : environ 400 000 € les premières années

BP retravaillé sur la base du réalisé de 2024 avec intégration d'années accidents

Pour les recettes simulation sur les skis et piétons, produits connexes en prenant en compte les évolutions climatiques.

Synthèses :

Performance positive, mais érosion progressives des résultats avec hypothèse de réduction de 10% sur les années accidents.

Présentation du business plan.

Mme V.TEXIER demande comment sont simulés les années accidents

Mr D. NOYER : on diminue de 10 % le chiffre d'affaire sur les années accidents, mais on ne réduit pas les charges

Mr A.LAYRE-CASSOU : ce scénario est fait pour les banques classiques.

Mr D.NOYER : Rappelle que la dégradation de -10% du CA était demandée par toutes les banques. Pour rappel, lors du projet à 20 000 000 € on y arrivait, on y arrive à 5 000 000 € même en « stressant » le BP. Trésorerie à 4 000 000 € et CAF toujours assez élevé.

Calendrier :

Février : CDNPS, validation des financements, passage en commission aux garants

Mars : retour financeurs, enquête publique d'un mois

Mr JP.FLORENCE demande pourquoi le restaurant fait l'objet de l'enquête publique.

Mr D. LARDAT : tous ces projets sont lancés, mais nous n'avons pas encore de bail avec la CSVSS ; au mois de mai ça s'arrête.

Mr JP. FLORENCE : précise que le travail sur les baux avec la CSVSS est engagé et qu'il a espoir d'une issue favorable.

Mr D.LARDAT : Le travail sur les baux va peut-être prendre du temps

Mr JP. FLORENCE : la CSVSS a donné un avis favorable

Délibération n° 1 - Lancement enquête publique travaux Lys 2025 : Terrassements – Extension restaurant 1850

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants relatifs aux procédures d'enquête publique,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions relatives aux études d'impact et à la participation du public,

.../...

Vu le projet de travaux de terrassements de pistes sur le domaine skiable et l'extension du restaurant situé en gare d'arrivée de la télécabine,

Considérant que ces aménagements visent à améliorer l'accessibilité, la sécurité et la qualité d'accueil du domaine skiable,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et nécessitent la réalisation d'une enquête publique afin d'informer et de recueillir l'avis du public,

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour, (MM. JP.FLORENCE, JJ.FERRER, S.YKEN, S.BOUBEKEUR, A.LAYRE-CASSOU, E.BOLLE, M.AUBRY, Mme J.BALES) 5 abstentions (Mmes V TEXIER, MB LARDAT, MM. D.LARDAT, L.ORTEGA, P. FLURIN)

Décide :

- D'organiser une enquête publique portant sur les travaux de terrassements des pistes et l'extension du restaurant en gare d'arrivée de la télécabine, conformément à la réglementation en vigueur.

- De solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif compétent afin d'assurer le bon déroulement de cette enquête.

- D'arrêter les modalités de l'enquête publique, notamment la durée de mise à disposition du dossier et les permanences du commissaire enquêteur.

- De publier un avis d'enquête publique dans un journal habilité et par tout autre moyen permettant une large diffusion auprès du public.

- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette enquête publique.

Délibération n° 2 - Emprunts garantis à la régie Cauterets lys pont d'Espagne (Espaces Cauterets)

OBJET DU FINANCEMENT : Opération d'aménagement du domaine du Lys (Amélioration offre débutants et extension de la zone de restauration de la gare du Lys) – Montant 5 000 000€ auprès de la société générale Courtois

La Commune de Cauterets est sollicitée pour accorder sa garantie à la Régie Cauterets Lys Pont d'Espagne à hauteur de 20% pour le remboursement des emprunts d'un total de 5 000 000€ , que la régie se propose de contracter auprès de la Société Générale Courtois, soit 1 000 000 € pour la part garantie par la Collectivité, en vue du financement des aménagements du domaine du Lys – programme 2025.

Par courrier du 10/02/2025, le Directeur de la régie Cauterets Lys Pont d'Espagne a informé la Collectivité des conditions financières, et par conséquent, sollicite la garantie de la Collectivité.

Le débat est ouvert avant de passer au vote :

Mr A.LAYRE CASSOU demande pourquoi c'est la société générale et pas l'autre entreprise qui finance.
.../...

Mr JP. FLORENCE : répond que l'autre entreprise est un courtier

Mme V. TEXIER : Si Espaces Cauterets est en difficulté, c'est la commune qui paie ?

Mr JP FLORENCE: La commune assurera à hauteur de la garantie d'emprunt qu'elle accorde par voie de délibération.

Mr D.LARDAT : Demande ce qu'il se passe si tous les garants ne peuvent pas payer les emprunts, irait-on vers le dépôt de bilan ?

Mr JP. FLORENCE : Si un jour Espaces Cauterets est dans l'impossibilité de payer, la commune assurera, c'est une régie communale.

Virginie Texier : lecture du Texte de Michel Aubry

Mes intentions de vote sont favorables pour l'ensemble des délibérations proposées à l'ordre du jour de cette réunion du 12 février.

Après relecture du compte rendu de la réunion du 17 janvier dernier, je n'ai pas d'observation à apporter et vote en faveur de son adoption.

Plus précisément, concernant le troisième point à l'ordre du jour «garantie d'emprunt projet Lys 2025 »:

Les investissements retenus, dont la sécurisation du fonctionnement de la TC8 Cauterets-Lys, l'amélioration du service de restauration, et certains travaux de piste, me semblent relever du domaine du « très souhaitable » pour la clientèle et le fonctionnement de la station. Ce sont, pour beaucoup, d'anciens projets que les précédentes équipes n'avaient pas eu les moyens de réaliser.

De plus, même si les réticences de pratiquement tous les établissements bancaires existent encore, les conditions de prêt de la Société Générale sont nettement plus favorables que celles concernant le projet de TC10 ; le taux réel (hors inflation) a baissé de pratiquement 40 % et les durées sont passées de 15 à 20 ans ; en conséquence, son coût a fortement baissé tout en étant plus étalé.

En conséquence, je vote favorablement la garantie des 5 M€ d'emprunts proposés par la Société Générale au taux de 3,64 % sur 20 ans.

Les autres délibérations n'appellent pas de remarque de ma part.

Mr L.ORTEGA :

Concernant mon intervention lors du conseil municipal du 17 janvier 2025 :

"Pourquoi je n'ai pas voté le projet du Lys présenté par Espace Cauterets, qui au final se monte à de plus de 20 millions d'euros et qui ne résout aucune des difficultés auxquelles nous sommes confrontés :

- le stationnement problématique des voitures en période d'affluence en hiver au village n'est pas réglé.
 - la gestion en période d'affluence des queues de skieurs à la télécabine (TC8) du cirque du Lys, à la montée comme à la descente n'est pas réglée.
 - la sécurité globale de la station et de ses usagers avec un Seul et unique accès (TC8) n'est pas réglée.
- .../...

Concernant mon intervention au sujet de la mise en place d'un référendum concernant les grands projets d'investissement au cirque du Lys, cela fait au moins 2 ans que j'en parle sans jamais aucun retour de la part des élus. Il a fallu que j'en reparle aujourd'hui au cours de cette réunion décisive pour que cela soudainement suscite un intérêt... »

Pourquoi je ne voterai pas la 2^{ème} partie du projet Lys présenté ce vendredi 14 février au Conseil Municipal

Ce projet se monte à 6 725 000 € sur 3 ans, avec des intérêts de 1 863 978 € sur 20 ans, soit un montant final de 8 588 978 €. Avec les inévitables avenants à venir, on risque d'arriver finalement à 9 millions d'euros...

Pour mémoire, 9 millions d'euros, c'est le prix en gros d'un télésiège débrayable neuf en remplacement du télésiège du Grand Barbat.

Mettre aujourd'hui presque 1,7 millions d'euros sur la restauration au Lys, y a-t-il urgence ? N'y a-t-il pas mieux à faire ?

Mettre quasiment 2,9 millions d'euros sur l'amélioration de l'offre ski au Lys pour les débutants, y a-t-il urgence ? N'y a-t-il pas mieux à faire ?

On parle enfin de 200 000 € sur la finalisation des études pour la télécabine en remplacement du télésiège du Grand Barbat? Il me semble pourtant qu'une majorité avait voté contre ce projet de télécabine le 17 janvier dernier...

Sans compter également ce qu'a coûté toute cette histoire rien qu'en bureaux d'études... 200 000€ ? 300 000 € ? ou plus encore ... ?

Tout ça, c'est beaucoup d'argent, et c'est surtout de l'argent public, ne l'oublions pas. Vu le contexte économique du pays, il s'agirait en ce moment d'être prudent. Ciblons un axe prioritaire d'investissements sur la station du Lys autour de la sécurité des skieurs. Et à un an de la fin de ce mandat, l'engagement de telles sommes me paraît malvenu. **La priorité aujourd'hui devrait rester avant tout l'accueil et la sécurité des usagers de la station.**

Mr L. ORTEGA précise qu'il lui est difficile d'assister à un conseil municipal en février, en pleine vacances, et informe donc l'assemblée qu'il va quitter la séance du CM avant la fin.

Mr JP. FLORENCE: Répond que les conseils municipaux se tiennent lorsqu'il y a des sujets à traiter. Précise que l'ancien projet était bon, et il sera repris ou pas plus tard, en l'occurrence pour le Grand Barbat. C'était le bon moment mais la majorité du conseil municipal en a décidé autrement et ça vous sera rappelé.

Sur la sécurité, les investissements nécessaires sont faits pour fiabiliser la télécabine.

Mme V. TEXIER : Ce soir, on nous demande de voter le cautionnement de « bribes » du projet lys qui a été rejeté lors de la dernière réunion publique du conseil municipal, sans la TC10, les gares et leurs terrassements.

Aucun document transmis alors que demandé lors de la réunion de travail de la semaine dernière. Texte et développement de l'ordre du jour transmis aujourd'hui à 17h50 avec le document. Réunion publique programmée en plénières de février alors que c'est « la trêve des confiseurs »
«Il manque quand même de pièces justificatives pour travailler pour ceux qui ne sont pas au CA d'espaces.

Il aurait été bien de voter par poste : on vote une caution d'emprunt pour trois sujets totalement différents !

.../...

- 1) Extension restaurant Lys et zones de stockage (VA : gpes, piétons, coworking !)
Concurrence aux restaurants et salle du village. 1693150€ HT.

Mme V. TEXIER rappelle les propos de Mr le maire alors conseiller municipal, lorsque l'EPIC Cauterets Restauration a été créé il y a maintenant 10 ans : « Monsieur Jean-Pierre FLORENCE exprime sa surprise sur cette décision : en effet, beaucoup de gens se sont félicités de l'éviction de la SHB gestionnaire du restaurant du Lys. Le coût de cette prise d'activité par une structure communale va coûter près de 3 millions d'euros dont 400 000 € d'indemnités au gestionnaire sortant. La régie Espaces Cauterets aurait bien d'autres priorités de gestion, des investissements plus importants que de se positionner sur la restauration gastronomique. »

Mme V. TEXIER précise que la restauration n'est pas le cœur de métier des remontées mécaniques. Indique que « tout le monde peut changer d'avis » mais cela fait beaucoup de revirements et de reniements. Cauterets restauration n'a jamais fait partie de notre programme.

- 2) Financement automate TC8 : 800000 €/ demande pour 500000€ ? La TC8 aura 20 ans l'année prochaine. Les automates Siemens pilotent la quasi-totalité de tous les process et automatismes français. Ils sont loin d'être obsolètes aujourd'hui prétextant que les cartes d'entrée-sortie ne se fabriquent plus, ils veulent changer la famille d'automates complète ! Pour info la migration du programme automate ne nécessitera que quelques heures de programmation. De nombreux fournisseurs de cartes existeront encore très longtemps.
- 3) Reconfiguration des pistes : plutôt favorable pour améliorer le bas de gentiane, mais il aurait été bien de voter par poste. On mélange tout.

Enfin les études et finalisation pour la TC10 continuent « pour les prochains ». C'est un peu une volonté de passage en force. Enfin j'ai vraiment l'impression que l'on nous propose un relais gastronomique pour piétons au Lys. Sécurité et priorités de notre programme non respectées à mon sens. Enfin Mr le Directeur nous parle de 4 ans de travail et je ne mets pas en cause le travail d'espaces Cauterets, simplement je regrette que le conseil municipal n'y ait jamais été associé. Rétablir une vérité également, puisque j'ai été personnellement mis en cause : je n'ai jamais fait partie du copil qui aurait travaillé au projet lys, je n'étais qu'au copil SEM mis en place en 2021.

Mr JP. FLORENCE: on a fait une réunion de travail à laquelle tu as participé et tu as été informée du projet tel que présentée ce soir. Sur Cauterets restauration tu dis que ça n'est pas le cœur de métier, ça l'est maintenant (2 000 000 de CA). A l'époque on pensait que la restauration n'était pas la priorité du fait des remontées obsolètes. Aujourd'hui nous regrettons que le projet d'Espace Cauterets n'ait pas été validé par le Conseil Municipal. Mais ce projet sera forcément retiré à l'avenir : grosse concentration de skieurs, pas assez de débit. Notre projet était de soutenir Espaces Cauterets c'était notre programme. Espace Cauterets a une légitimité pour porter des projets, c'est ce qu'ils font, ils portent des projets et ils les présentent.

Mr D.LARDAT : quand je vois ces sommes pour un avenir incertain (changement climatique, baisse du nombre de skieur), je trouve que c'est un caprice de riche, combler ce trou de 50 000 m3.

Mr JP.FLORENCE : C'est la partie la plus difficile pour les skieurs moyens à faibles. C'est une nécessité d'y réaliser des travaux de terrassements et pose aujourd'hui la question : mieux vaut-il effectuer les travaux nécessaires à une amélioration de la pratique ski donc à un meilleur accueil de la clientèle, ou payer de l'impôt sur les sociétés du fait des résultats d'Espaces Cauterets ?

Mr D. LARDAT : Donner 3% à la vallée vous payerez moins d'IS.

.../...

Mr JP.FLORENCE : Nous sommes en discussion avec la CSVSS, on va y arriver que tu le veuilles ou non.

Mr D.LARDAT : Je suis contre le projet

Mr E. BOLLE : Rappelle que le terrassement de gentiane est une nécessité (murs difficiles, courbes, traversées), malheureusement le projet présenté ce soir ne remplacera pas le projet de base. La station est un moteur économique pour notre village, investir pour le domaine skiable sera bénéfique sur tout le village et sur la fréquentation. Aujourd'hui, le restaurant manque de place, le projet mis aux voies permettra d'embellir ce bâtiment, et permettra un meilleur accueil pour notre clientèle. Au passage Gourette nous remercier.

Mr S. YKEN : indique qu'un télécabine peut-être autre chose qu'un moyen d'accès, il n'y a qu'à voir à Gourette, Saint-Lary et bien d'autres ...

Mr JJ. FERRER souhaite s'exprimer après le vote

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, et par 8 voix pour (MM. JP.FLORENCE, JJ.FERRER, S.BOUBEKEUR,S.YKEN, A.LAYRE-CASSOU, E.BOLLE,M.AUBRY, Mme J.BALES), 5 contre (Mmes V.TEXIER, MB.LARDAT, MM. D.LARDAT, P.FLURIN, L.ORTEGA)

Décide :

ARTICLE 1ER - La Collectivité accorde sa garantie à la régie Cauterets Lys Pont d'Espagne (Espaces Cauterets) à hauteur de 20% pour le remboursement des emprunts d'un total de 5 000 000€ que la personne morale cautionnée se propose de contracter auprès de la Société Générale Courtois, soit 1 000 000 € pour la part garantie par la Collectivité.

Ces prêts sont destinés à une opération d'aménagement du domaine du Lys (Amélioration offre débutants et extension de la zone de restauration de la gare du Lys) –

ARTICLE 2 – Les caractéristiques financières de ces prêts sont les suivantes :

Prêt de la Société Générale Courtois :

Montant : 5 000 000 €

Durée : 20 ans

Taux fixe : 3.64% tirage avant le 31/01/2026 avec phase de mobilisation sur la base euribor 1/3/6 mois + 0.70 %

Taux linéaire

Échéance : 80 échéances trimestrielles

ARTICLE 3 - La garantie de la Commune de Cauterets est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la Personne morale cautionnée, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Société Générale Courtois, la collectivité s'engage à se substituer à la Personne morale cautionnée pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

ARTICLE 4 - Le Conseil Municipal de Cauterets s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts.

ARTICLE 5 - Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

.../...

Mr JP.FLORENCE précise que cet engagement était nécessaire pour que le Département et la Région se portent garants.

Mr JJ. FERRER :

- 1- Souligne La déception des professionnels, des habitués sur le vote en la défaveur du projet du Grand Barbat
- 2- Espaces cauterets participe à la vie du village : des tas de fournisseurs et emploi locaux, c'est une responsabilité. Je remercie les techniciens et une bonne partie du conseil d'administration qui ont participé à ce projet. Je vous remercie à tous.

Mr L. ORTEGA quitte la séance du conseil municipal à 21h38 (il avait la procuration de Pascal FLurin).

Délibération n° 3 - Quartier Hount Hérède – Vente terrains Lucette BOYRIE

Mr le Maire expose au Conseil que dans le cadre des travaux de pose de compteurs d'eau et de remplacement des canalisations d'eau potable vétustes dans le quartier Hount Hérède, Madame Lucie Josette LOUSTALOT épouse BOYRIE, propriétaire des terrains concernés, a exprimé le souhait de céder à la commune, pour l'euro symbolique, le chemin desservant l'ensemble des propriétés du quartier.

Il est à noter que :

- Le réseau d'eau public passe sous cette voirie ;
- La collectivité assure le déneigement du quartier par convention ;
- La commune est propriétaire du chemin rural, faisant partie de son domaine privé, qui traverse le quartier.

Après étude de l'état de la chaussée et géolocalisation des réseaux, il apparaît nécessaire pour la commune de maîtriser le foncier de cette zone et d'agrandir la zone de retournement et de stationnement sur la partie basse du quartier.

Afin d'officialiser cette cession, la commune de Cauterets a mandaté Monsieur Alexandre CARNEJAC, Géomètre-Expert à Tarbes, pour procéder à la division des parcelles cadastrées sous les références suivantes : commune de Cauterets, section AD numéros 1, 106, 107 et 133.

Un débat contradictoire s'est tenu sur place le 15 octobre 2024 à 10 heures entre les parties concernées, conformément aux dispositions de l'article 646 du Code civil. L'ensemble des propriétaires du quartier y ont été conviés.

Le procès-verbal établi à cette occasion est annexé à la présente délibération.

Mr A. LAYRE-CASSOU demande si la voie est goudronnée, s'il il y a une aire de retournement

Mr JP. FLORENCE : Répond que la voie est goudronnée et en très bon état, qu'il existe un parking qui permet le retournement et que cette aire de retournement sera agrandie.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à la cession des parcelles susmentionnées appartenant à Madame Lucie Josette LOUSTALOT épouse BOYRIE ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget 2025. .../...

Délibération n° 4 –Création d'un emploi permanent Service des Eaux

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 mai 2024,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent d'Adjoint Technique au service de l'eau et assainissement, en raison des besoins du service.

Dans le cas où le poste serait attribué sur un emploi contractuel, le profil recherché est un agent polyvalent sur la base de rémunération d'un adjoint technique selon la grille indiciaire afférente. L'agent sera amené à intervenir au service des eaux pour effectuer l'entretien et la maintenance de la station d'épuration ainsi que sur les réseaux d'eau potable, l'assainissement et la station de traitement d'eau.

Dans ce cas, le recrutement sera sur le fondement de l'article L332-14 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Mr Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Le poste pourra être attribué en contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de la présente délibération.

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial,

Grade : Adjoint Technique:

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

.../...

Cadre d'emploi : Agent de Maîtrise Territorial,

Grade : Agent de Maîtrise

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide l'exposé ci-dessus.

Délibération n° 5 - –Procédures administratives AEP et réservoir

A ce stade du projet « Sécurisation de l'adduction d'eau potable de Cauterets et création d'un réservoir d'eau potable », il est nécessaire de déposer des autorisations administratives telles que :

- Les autorisations d'urbanisme (site classé – DREAL)
- L'autorisation de défrichement (DDT – forêt)
- Les autorisations environnementales, notamment le porter à connaissance pour la mise à jour des arrêtés préfectoraux des captages d'Arriou-Né et de Pradet (visant à modifier le volume des prélèvements : de 210 m3/h à 280 m3/h, et à réaliser les travaux de remplacement des canalisations).

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer « l'ensemble des dossiers administratifs et environnementaux nécessaires au bon déroulement de l'étude » à savoir :

- Les autorisations d'urbanisme (site classé – DREAL)
- L'autorisation de défrichement (DDT – forêt)
- Les autorisations environnementales, notamment le porter à connaissance pour la mise à jour des arrêtés préfectoraux des captages d'Arriou-Né et de Pradet

Délibération n° 6 –FPIN 11ième édition - Plan de financement

Depuis 2015, Cauterets accueille le Festival Pyrénéen de l'Image Nature qui rassemble les plus grands noms de la photographie et du cinéma naturalistes du moment, des conférenciers experts et propose une programmation dédiée à la nature digne des plus grands événements internationaux.

Ce projet, porté par la Commune de Cauterets, est issu d'un partenariat avec le Parc National des Pyrénées, l'Office Français de la Biodiversité et Pyrénées magazine et est soutenue par le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Pyrénées, la CCPVG, la région Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la CSVSS.

Les dates retenues pour la 11ème édition sont les 26, 27 et 28 septembre 2025.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose de réunir toutes les conditions nécessaires soit :

- La reconduction des moyens humains nécessaires
- La sollicitation de la reconduction des partenaires techniques de l'Office Français de la Biodiversité, du Parc National des Pyrénées et de Pyrénées Magazine tant dans l'organisation en amont que sur la logistique durant le festival.

.../...

- La sollicitation de la reconduction des partenariats financiers de l'Etat (FNADT), du Parc National des Pyrénées, de la région Occitanie, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, de l'OFB, de la CSVSS et de partenaires privés.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

| DEPENSES (HT) | | RECETTES(HT) | |
|---------------------------------|-------------|--------------------------|------------|
| Communication | 12 000,00 € | Etat (FNADT) | 5 000.00 € |
| Logistique | 29 000,00 € | PNP | 4 000,00 € |
| Accueil exposants/Conférenciers | 10 000,00 € | OFB | 4 000,00 € |
| Accueil/Animations scolaires | 7 000,00 € | Région Occitanie | 3 000,00 € |
| Frais de personnel | 10 000,00 € | Conseil départemental 65 | 3 000,00 € |
| Frais divers | 2 000.00 € | CSVSS | 1 500.00 € |
| | | Partenariats Privés | 5 000,00 € |
| | | Recettes | 26 500.00€ |
| | | Commune | 18 000.00€ |
| | | | |
| | 70 000,00 € | | 70 000,00€ |

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le plan de financement proposé ci-dessus

Mr JP. FLORENCE rappelle que la CCPVG n'a pas le droit de subventionner une commune et précise qu'elle prendra directement en charge le transport des scolaires.

Délibération n° 7 – Vente benne à sable

La commune de CAUTERETS dispose d'une benne à sable dans un état de corrosion très avancé. Celle-ci n'est plus utilisable pour les besoins du service.

Un ferrailleur nous propose de la racheter pour montant de 360 € TTC, enlèvement compris.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise monsieur le maire à vendre cette benne pour un montant de 360€ TTC

Questions diverses

Délibération n° 8 - MOE Cambasque

La commune de Cauterets souhaite réaliser des travaux sur les sentiers du Cambasque. Dans le respect des paysages et de la biodiversité, le projet propose des boucles de balades – le sentier des granges et le sentier des fleurs - sur des linéaires pratiqués ou encore visibles.

.../...

Dans les grandes lignes, et conformément à l'esquisse réalisée fin 2024, les futurs travaux consisteront en :

- Pour la partie sentier : aménagement de seuils aux départs de sentiers (murets, opus incertum, etc), confortement et l'entretien de la trace du sentier (création de points d'appels visuels pour guider, déplacement de roches pour orienter la marche, élargement de végétation, etc.), effacement des traces provoquant une dispersion non souhaitée des marcheurs, réalisation de clôtures rurales (dont exclos), etc.
- Pour la signalétique : signalétique sur deux entrées de sentiers (passage canadien et parking du Cambasque), une signalétique de rappel au niveau du point information du Parc National situé sur le chemin du lac d'Ilhéou (pont des Sahucs), des repères visuels sur le tracé pour orienter, etc.

Objet de délibération :

Afin d'affiner la conception de projet, puis de consulter et conduire les entreprises qui réaliseront ces travaux, il est opportun que la commune soit accompagnée par un maître d'œuvre compétent. Le montant travaux n'étant pas fixé, la partie mission témoin (PRO à AOR) pourra être présentée comme un taux de rémunération du montant travaux selon deux paliers : inférieur à 50 000 € HT, supérieur à 50 000 € HT et inférieur à 100 000 € HT. Des PSE (Propositions Supplémentaires Eventuelles), pourront être également demandées et pourront être retenues, ou non, au moment de la notification du marché.

Le montant prévisible de la prestation ne dépassant par le seuil de 40 000 € HT, la consultation pourrait se faire sur demande de devis auprès de candidats potentiels identifiés sans publicité particulière.

Mr G. TRAZERES : explique qu'il est nécessaire de délibérer pour lancer une consultation pour une prestation intellectuelle.

Mr JP. FLORENCE : indique qu'à ce stade il s'agit simplement de lancer une consultation.

Mr S. YKEN: rappelle que la Commune a perçu une subvention à ce sujet.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour (MM.JP.FLORENCE, JJ.FERRER, S.BOUBEKEUR, S.YKEN, E.BOLLE, M. AUBRY, Mmes V.TEXIER, J.BALES), 3 abstentions (Mme MB.LARDAT, MM. A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT),

Valide le lancement de la consultation pour un maître d'œuvre pour le projet des sentiers du Cambasque.

Délibération n° 9 - Mission d'assistance pour la préparation et la passation du marché d'assurance flotte véhicules de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la résiliation du contrat d'assurance des véhicules par l'entreprise PILLIOT en date du 31/12/2024. Une consultation doit être effectuée dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'offre de prestations d'assistance présentée par la société JBR AUDIT pour un montant de 900 € HT.

.../...

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Valide la proposition ci-dessus.

Le Conseil Municipal demande si nous avons vraiment un écrit qui dit que malgré la résiliation les véhicules sont assurés ?

Mr G. TRAZERES : pas d'écrits malgré les relances constantes, mais affirmation que oui par oral. (décembre 2024 et janvier 2025).

Mr A. LAYRE-CASSOU préconise de demander à la société JBR de s'assurer que nos véhicules sont toujours couverts.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.
